



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Claude Bourges, Hélène Mérienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Martine Bardin, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux,

Absents ayant donné pouvoir : Pascale Roquesalane à Sylvie Barusseau, Cécile Echelard à Sylvain Tanguy,

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Piétri, Murielle Thébault, Patrick Wunderle

Madame Sylvie Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 043-2025

**RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)
« AIR 217 » AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Sylvain TANGUY

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-3,

VU le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration de la SPL AIR 217 à l'assemblée générale annuelle 2024 joint en annexe,

VU le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2024 joint en annexe,

VU le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées joint en annexe,

VU les comptes de l'exercice 2024 joints en annexe,

CONSIDÉRANT que les collectivités locales actionnaires des SPL doivent être informées sur la gestion de celles-ci et doivent délibérer sur le rapport annuel présenté par les représentants au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, du rapport du Commissaire aux comptes, du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et des comptes pour l'année 2024, ainsi que de la transmission des pièces susvisées.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

16/09/2025

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

